



Frais scolarité

Par beap

Bonjour

Mon ex femme a mis mon fils sans mon avis dans une école privée pendant 4 ans alors que je n'étais pas d'accord. Elle m'a exclus de l'éducation de mon fils, prise de décision seule. Aujourd'hui elle me réclame la moitié des frais de es écoles. As t elle le droit d'exiger que je paie la moitié (je précise que je versais une pension) des écoles privés alors que je 'ai pas eu mon mot à dire .

Merci

Par kang74

Bonjour

C'est l'école privée qui aurait dû demander votre accord (votre signature)
Si votre jugement ne prévoit pas de prise en charge de frais, vous ne devez rien .

Par beap

Merci